

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle, THOUVENIN Catherine et M. DUBOIS Alain, GAUDIN Franck.

Etait excusé : M. BRUNET François

Etaient absents : Ms HURÉ Ghislain et GOURBILLON Jean-François

Mme BOUGAULT Emmanuelle a été nommée secrétaire

*Date de convocation : 07 mai 2018*

*Date d'affichage : 07 mai 2018*

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Demandes de subventions**
- 2. Approbation du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**
- 3. Devis : projet réfection de la place**
- 4. Questions et invitations diverses**

**Observation sur le procès-verbal du 03 avril 2018**

*Sans aucune observation, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.*

Mme le Maire propose de rajouter un point :

- I. Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme le Maire et autorise le rajout à l'ordre du jour du point suivant :  
« Création d'un poste d'adjoint administratif »

Point à enlever à l'ordre du jour, à reporter en questions diverses : devis projet réfection de la place

**N° 2018-05-025 Demande de subvention de la Fédération Départementale des Chasseurs**

Madame le maire informe le conseil de la demande de subvention de la Fédération Départementale des Chasseurs concernant l'opération suivante : la mise en œuvre de jachères fleuries. *La fédération rappelle que cette opération profite à l'ensemble de la faune et participe activement à l'embellissement des campagnes mais la fédération ne peut supporter seule cette charge financière ; et demandera à la commune de participer à hauteur de 50 % du montant de la facture des semences.*

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas subventionner la fédération précitée.**

**N° 2018-05-026 RAPPORT DE LA CLETC en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif aux transferts de charges liés aux commerces et équipements sportifs rendus aux communes et à la mise à disposition du service ADS de la CCTVV auprès de ses communes membres et adhérentes**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme le Maire  
VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,  
- Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, et présenté en Conseil communautaire du 26 mars 2018,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.T.C. de la CCTVV réunie le 1<sup>er</sup> mars afin de valoriser les charges transférées liées :

- aux commerces rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, Bar restaurant de Luzé, Multi-service de Rilly sur Vienne, Auberge de Razines
- aux équipements sportifs rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : swin-golf de Braslou, salle multi-sports de Ligré

- Que le rapport de la C.L.E.T.C. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

- Que la C.L.E.T.C. a retenu l'uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières entre la CCTVV et ses communes membres et adhérentes au service,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- 1.- **APPROUVE** le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 1<sup>er</sup> mars 2018 joint en annexe,
- 2.- **AUTORISE** en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- 3.- **précise que :**
  - les impacts financiers définis dans le rapport de la CLETC seront intégrés au budget communal.

**N° 2018-05-027 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE  
DES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-3° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- La création à compter du 01 juin 2018 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif Echelle C1, 1<sup>er</sup> échelon relevant de la catégorie C contractuel à temps non complet, à raison de 17.50 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois compte tenu du départ de l'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**4- Informations et invitations diverses**

1. Réfection de la place : nouvelle proposition du conseil municipal, M. DUBOIS demande un rendez-vous à l'entreprise BELLIN, ajouter le chiffrage d'une dalle béton pour installer la table de pique,
2. Projet garage : Mme le maire propose de relancer le projet et de demander 3 devis pour le choix de l'architecte,

3. Mme le Maire informe le conseil du courrier reçu de l'association « Agir pour le Développement Durable et Economique » concernant le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes industrielles dans le bois de la Gabillère, sur le territoire de la commune de Brizay, en limite de la commune de Léméré.
4. Rappel de la réunion du 15 mai de Vinci Autoroute à 14h30 à Pussigny concernant le bilan de l'enquête publique
5. Rappel de la réunion de COSEA le 16 mai à 19 heures à Draché concernant les mesures sonores
6. L'association « Vivre ensemble » en partenariat avec la commune propose à tous les habitants de Pussigny de se retrouver le vendredi 25 mai à partir de 19 h sur le terrain de la salle associative à l'occasion de la fête des voisins.

Le Maire

Mme Dominique BRUNET

La secrétaire

Mme Marie-Claude MASSE

Les membres présents	signature
Mme Denise FONTAINE	
M. Alain DUBOIS	
Mme Emmanuelle BOUGAULT	
M. Franck GAUDIN	
M. Ghislain HURÉ	
Mme Catherine THOUVENIN	
M. Jean-François GOURBILLON	